



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/1191 du 19 juillet 2021, renouvelant l'approbation de la substance active clopyralid conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique AÏKA 100

de la société NOVASTAR LINK LTD

numéro de dossier n°2022-2174

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit AÏKA 100 dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active clopyralid,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|---|
| Nom du produit | AÏKA 100 |
| Type de produit | Générique |
| Titulaire | NOVASTAR LINK LTD 17 St Ann's Square M2 7PW MANCHESTER Royaume-Uni |
| Formulation | Concentré soluble (SL) |
| Contenant | 100 g/L - cropyralid |
| Numéro d'intrant | 2140075 |
| Numéro d'AMM | 2140052 |
| Fonction | Herbicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

| | |
|--|------------|
| Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché | 30/09/2022 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 31/03/2023 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 31/03/2024 |

A Maisons-Alfort, le

17/08/2022

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)